

2026-020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°020

**Convocation envoyée,  
affichée le : 09/01/2026**

### Objet : PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT RUES DE LA CROUZETTE ET DES ARTISANS A LAPANOUSE

\*\*\*\*\*

#### Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Absents : 5

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

#### Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse- CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

\*\*\*\*\*  
**Liste des délibérations  
affichée le : 16/01/2026**

Absents : BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** rappelle que la commune a engagé un vaste projet de requalification des espaces publics communaux, visant à améliorer le cadre de vie et la qualité paysagère. Ce programme global concerne quatorze secteurs répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Dans ce cadre, le secteur dit « LAP » (Lapanouse) fait l'objet d'une opération comprenant l'aménagement des rues de la Crouzette et des Artisans.

L'opération prévoit notamment la démolition de la grange située à l'angle de la rue de la Crouzette et de la rue des Artisans, afin de permettre la création d'une place publique. Cette nouvelle place sera conçue dans une logique de désimperméabilisation

 JMS

2026-020

des sols, contribuant ainsi à une meilleure gestion des eaux pluviales et à l'amélioration environnementale du site.

Le coût total de l'ensemble de l'opération est estimé à 412 186 euros hors taxes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant.

<b><u>PLAN DE FINANCEMENT : Aménagement des rues de la crouzette et des artisans à Lapanouse</u></b>				
<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montants HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>%</b>	<b>Montants HT</b>
<b>Acquisition des parcelles</b>	39 000 €	<b>Etat</b>	47%	192 491,18
<b>Etudes</b>	32 750 €	<b>Région (dépenses de désimperméabilisation et paysage et mobiliers)</b>	9 %	37 257,63
<b>Travaux démolition</b>	39 500 €	<b>Département</b>	24 %	100 000
<b>Travaux VRD - maçonnerie</b>	255 098.25 €	<b>Autofinancement</b>	20 %	82 437,19
<i>Dont aménagements de désimperméabilisation</i>	99 917.75 €			
<b>Paysage et mobiliers</b>	45 837.75 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>412 186 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>412 186 €</b>

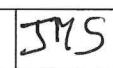
Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approver cette opération et son plan de financement, afin de permettre la poursuite du projet de requalification des espaces publics du secteur de Lapanouse.

Après avoir entendu l'exposé,

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** le plan de financement ci-dessus ;

2026-020

Vu le plan de financement ci-dessus ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** cette opération et son plan de financement ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'instruction des dossiers de demande de subvention ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Le secrétaire de séance  
Jean-Marc SAHUQUET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture